








Objectifs : Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

<p> Public visé</p> <p>L'ensemble du personnel volontaire.</p>	<p> Nombre de participants</p> <p>Groupe de 4 à 10 personnes.</p>	<p> Obligations réglementaires</p> <p>Art. R.4224-15 du code du travail Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux, • Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. <p>Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.</p> <p>Art. R.4224-16 du code du travail Dans tout établissement ne disposant pas d'infirmiers à demeure, l'employeur doit prendre des dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.</p> <p>CNAMTS circulaire 32/2010 du 03-12-2010 Maintien et actualisation des compétences (Recyclage) tous les 2 ans : 1 journée</p>
<p> Pré-requis</p> <p>Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre la formation.</p>	<p> Intervenant(s)</p> <p>Formateur Sauveteur Secouriste du travail formé et certifié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).</p>	
<p> Durée</p> <p>14 heures.</p>	<p> Attribution finale</p> <p>Carte SST délivrée sous convention de l'INRS et Attestation individuelle de fin de formation.</p>	

Programme

Domaine de Compétence 1 - Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la ou les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Domaine de compétence 2 - Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

TEMIS Formation et ses formateurs sont habilités par l'INRS pour la formation Sauveteur Secouriste du travail jusqu'au 31 Mai 2025

Numéro d'habilitation : 1204020/2017/SST-01/O/12

Pour information le certificat SST est reconnu au niveau national avec une validité de 2 ans renouvelable avec une formation d'une journée de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST)



Méthodes et Moyens Pédagogiques

Le stage s'appuie sur l'acquisition de compétences sous forme d'exposés, d'apprentissages et des mises en situation pédagogiques, accompagné d'un plan d'intervention du SST, projection de diaporama et l'utilisation de mannequins de formation et accessoires pédagogiques.



Documents Pédagogiques

Un manuel sur le Sauveteur Secourisme du Travail est fourni au stagiaire. Il est conforme au référentiel du 1er Janvier 2017.



Suivi / Évaluation

Les compétences seront évaluées en continue durant la formation en s'appuyant sur les évaluations prévues dans le référentiel SST V2-01/2017 et à l'aide de la grille de certification des compétences du SST.
Responsable Pédagogique : Fabrice ROUSSEAU.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Ile de France
Sarl au capital de 101 000 €- RCS Paris 510 602 808

Siège : 41/45 Boulevard Romain Rolland 75014 PARIS - Administratif : 79/83 Rue Benoit Malon 94250 GENTILLY

Tel : 01.47.40.10.10 - formation@temis.fr - www.temis-formation.fr

PARIS - GENTILLY / PARIS - GENNEVILLIERS / LYON - BRON / LILLE / AIX-EN-PROVENCE / TOULOUSE / NANTES